

Demandeurs :

15/07/2021, à Nice.

1. [redacted] - personne hospitalisée sans  
consentement dans l'Hôpital psychiatrique Sainte-Marie,  
[redacted] m

2. [redacted] - personne de confiance (mère)  
Adresse : [redacted]  
Telephone [redacted]

3. [redacted] - personne de confiance (père)  
Adresse : Maroc  
Téléphone + [redacted]  
[redacted]

4.m. [redacted] - personne de confiance.  
+ [redacted]  
[redacted] b@gmail.com

TG de Nice  
N° RG 21/00972 - N° Pordalis DBWR W-B7F-NSXX  
[redacted], avis audience 16/07/2021  
Déclaration n° 76 JLD-HO

Madame, Monsieur,

- 1) Je souhaiterais vous demander de me fournir le dossier du tribunal pour examen avant l'audience.
- 2) Je voudrais lire l'avis du Procureur, avec chaque certificat. Parce que je n'ai pas reçu un seul document depuis le moment de mon arrestation, tant à la police qu'à l'hôpital.
- 3) Par conséquent, je ne comprends pas du tout sur la base de quelle loi j'ai été détenu par la police.
- 4) Lancer deux nettoyeurs de vitres était ma protestation contre l'arbitraire de la police qui refusait de me protéger en tant que victime de violences et de arbitraire.
- 5) Évidemment ce n'est pas indiqué sur aucun des documents de la police ou des certificats, préfet.
- 6) C'est à dire que tous les documents sont falsifiés. Et mes actions légales



et raisonnables sont présentées comme un trouble mental.

7) Mais même ce trouble falsifié m'a pas conduit à mon arrestation ou à mon placement dans un hôpital psychiatrique.

2).1 Si le tribunal et/ou l'avocat ne me fournissent pas, ainsi qu'à tous mes représentants, le dossier, au plus tard à 17h00 le 15/07/2021, la procédure contradictoire et l'égalité des parties sont volontairement violées. Et l'audience ne pourra pas avoir lieu demain pour cette raison.

2. Par conséquent je déposerai une réclamation dès maintenant auprès de l'avocat et du juge, en cas de violation de mes droits.

3. Dans le cadre de la falsification de l'arrêt du 18/06/2021, de la déformation de mon discours dans l'arrêt, je demande l'enregistrement de l'audience par enregistrement vidéo. Il enregistrera mon état mental réel, physique (dommages qui ont été causés par l'hôpital et la tribunaux, qui ont violé le droit aux mesures provisoires).

4. J'exige que la décision du tribunal ~~soit~~ reflète pleinement les arguments de la plainte déposée au tribunal avec toutes les règles de droit et les circonstances auxquelles mes représentants et moi-même nous référons. Et j'exige que le tribunal évalue toutes ces circonstances et mes arguments.

5) Dans le cas où l'enregistrement vidéo de l'audience est refusé, je conteste le tribunal pour entrave à la fourniture de preuves de ma véritable santé mentale et abus par les autorités.

3)1. Je demande au juge de m'expliquer pourquoi depuis le 07/07/2021 elle n'a pris de mesure provisoire pour arrêter ma torture par l'hôpital psychiatrique, puisque dans ce cas le juge est complice de la torture. Et pour cette raison, il est sujet à contestation. Ce que je déclare maintenant. ~~Je~~

2. En raison de l'inaction du juge, pendant 9 jours, j'ai été gonflé par des doses accrues de médicaments psychotropes qui ont perturbé mes compétences.



mon activité mentale et physique et mes performances. C'est-à-dire que  
j'ai le droit de me défendre devant les tribunaux. Et par cela le juge  
a violé mon droit à l'égalité et à la concurrence des parties.

4) 1- J'exige de convoquer à une audience tous les policiers qui ont refusé  
d'accepter ma plainte concernant le ~~dit~~ crime, puis ils m'ont détenu.  
Cela est nécessaire pour établir les circonstances de l'acte dit socialement  
dangereux.

2- Était-ce déjà ?

3- Cela doit être établi dans l'auditoire.

5) 1- J'exige que tous les psychiatres soient convoqués à une audience  
conformément à tous les certificats.

2- Les psychiatres sont tenus de fournir des preuves de tous les résultats dans leurs  
certificats. Parce que je prétends être falsifié. Et les psychiatres sont obligés  
de réfuter mes déclarations par preuve.

6) 1- J'exige de l'hôpital psychiatrique mon consentement à tous les examens  
obligatoires. Et d'établir si un avocat était présent avec eux.

2- C'est-à-dire si des conditions ont été créées pour exclure la falsification  
des certificats.

7) 1- Si l'avocat ne fournit pas le dossier judiciaire à mes représentants et à moi  
à l'avance, et ne me fournit ~~pas~~ aucune assistance juridique, alors je lui déclare  
une récusation dès maintenant.

2- J'exige du tribunal qu'il me fournisse une véritable assistance juridique.

3- S'il ne m'est pas fourni par le tribunal, alors déjà maintenant je conteste  
le juge pour non-respect de mes droits.

8) 1- Appelez le procureur au tribunal qui donnera son avis écrit au tribunal  
sur mon hospitalisation.



2 - Et il prouvera en audience par ses réponses à mes questions, que j'ai le droit de lui poser dans le cadre de la procédure contradictoire.

9)1 - Joindre une copie au dossier médical n° comme ~~preuve~~ preuve de la violation de mes droits et de mon état mental réel.

C'est-à-dire que je n'ai pas de délirés, d'hallucinations et de plus aucun dangers public sérieux.

2) Parce que je peux distinguer ce qui constitue une menace de trouble à l'ordre public et ce qui ne l'est pas, contrairement à la police, psychiatres, procureurs. Et cela représente déjà un réel danger public. Et quelle est ma protestation contre l'arbitraire de la police en l'absence d'autres moyens de protection contre l'arbitraire des organes de l'Etat.

Dans l'attente d'une justification.